



LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

en quelques chiffres... plus de 115 animations sur les 2 départements !

➔ 75 animations dans le 41 avec 516 visiteurs au Musée de Vendôme



➔ Une 1^{ère} participation réussie de la Chambre artisanale de la couture de la région Centre-Val de Loire au Pavillon Anne de Bretagne à Blois



➔ 40 animations dans le 45. Et comme chaque année, l'exposition des 8 artisans d'Art au cœur de la CMA 45 remporte un vif succès avec plus de 400 visiteurs !

> [Ici expo à revoir](#)



Prime pour l'embauche dans les PME

Depuis le 18 janvier et ceci jusqu'au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat ; soit 4 000 € au total.

+d'infos : www.travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/embauchepme

Retour sur une semaine dédiée à l'Artisanat

Focus sur deux personnalités qui ont participé à l'opération « Artisan d'un jour » lors de cette édition.

▶ Côté 41, mon métier artisans chocolatiers !

pour Véronique Quérard et Philippe Beuvier de la MAAF Assurances.



▶ Côté 45, Frédéric Néraud, Vice-président du conseil départemental s'est essayé à la taille d'ardoise, découpe de zinc et conduite d'un engin élévateur, chez Jean-Yves Nicolas, « Le toit Gâtinais » à Girolles.

[Retrouvez ici les autres portraits](#)

Adhérez au CGA Val de France !

L'adhésion à un centre de gestion agréé vous permet d'obtenir de nombreux avantages, notamment fiscaux : **la réduction d'impôt** pour frais de comptabilité et d'adhésion à un CGA dans la limite de 915 € et ne dépassant pas les 2/3 des dépenses exposées à ce titre ; **la déduction totale du salaire du conjoint** alors que celle-ci est limitée à 17 500 € pour les non adhérents et **la non-majoration de 25 % du bénéfice** pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu qui déclarent sous un régime réel.

Retenez qu'en contrepartie d'une cotisation annuelle maximale de 300 € TTC, toute entreprise commerciale, artisanale, de prestations de services ou agricole peut adhérer quels que soient sa structure juridique (entreprise individuelle ou société), son régime fiscal (réel ou micro) et l'impôt dont elle relève (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés).

+d'infos : www.cga-val-de-france.fr

Agenda

22 avril | Café de la création à la Brasserie « Le Bureau » de 8h30 à 10h30, Orléans (45)
24 avril | Forum des Entreprises de Sologne, Neung-sur-Beuvron (41)
25 avril | Signature de convention OCMACS pour le Pays Beauce Val de Loire (41)
26 avril | Speed Business meeting, parc d'activités ADELIS, Ingré (45)
Inscription
28 avril | États généraux de l'économie. Forum du Commerce, de l'artisanat et du BTP, Chartres (28) [Artisans, inscrivez-vous](#)
29 avril au 1^{er} mai | Opéra La Flute enchantée, Zénith d'Orléans (45)
Réservation des places www.lafabriqueopera-valde Loire.com
30 avril | 3^e édition des RDV de l'Apprentissage, Centre Commercial Leclerc, Blois (41)
11 mai | Forum Alternance à la Maison des Entreprises, Blois (41)
12 mai | Café de la création au café de la Trouvaille, Blois, de 8h30 à 10h45
12 mai | Parole d'artisan sur Plus FM (41)
12 mai | 2000 emplois, 2000 sourires, Zénith d'Orléans (45)
13 mai | Café de la création à la « Brasserie de la Poste » de 8h30 à 10h30, Montargis (45)
18 mai | RDV de l'apprentissage, Orléans (45)
19 mai | Soirée Artclub sur Bracieux (41)
19 mai | Concours de la meilleure viennoiserie 100 % maison made in Loir-et-Cher, Blois (41)
21/22 mai | Fête du pain, Ardon (45)
26 mai | Signature de convention avec Pôle Emploi, Blois (41)
23 juin | Cérémonie de remises des Écodéfis 2016 aux alimentaires, 19h30 à la CMA 41, Blois (41)
30 juin | Foulées de l'apprentissage du CFA Interprofessionnel de Blois (41)

Infos 45 | Entreprises, soyez accompagnées !

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, chaque entreprise doit mener un entretien professionnel obligatoire avec chacun de ses salariés. Aussi, pour vous accompagner dans vos démarches, la CMA vous invite à suivre sa formation de 2 jours « Conduire l'entretien professionnel ». En tant qu'artisan vous bénéficiez d'un tarif spécifique, profitez-en !

2 jours pour comprendre les enjeux de l'entretien professionnel

- Identifier les obligations légales
- Connaître les outils d'aide à l'orientation
- Définir un guide d'entretien
- Identifier les actions à mettre en place
- Formaliser l'entretien, assurer le suivi

+d'infos : CMA 45 | Tél. 02 38 42 12 75 - s.dokossi@cma-loiret.fr

Infos 45 | Rencontres "Business & Co" 2016

La CMA et Loire&Orléans Eco organisent, en partenariat avec les Communautés de communes, les rencontres « Business&Co ». Un concept original de mise en relation des dirigeants d'entreprise sur un territoire pour développer les opportunités d'affaires et multiplier les contacts. Inscription obligatoire. Pour connaître le programme : www.cma45.fr

À noter : rencontre « Territoires & Co » : conférence « **Quel business model pour quelle entreprise ?** », le 10 mai, 18h30-20h, agence CCI/CMA à Pithiviers.

Infos 41 | Grand marché des circuits courts



25 artisans et producteurs se sont donnés rendez-vous début avril à la Maison des Entreprises pour parler proximité et qualité. Ce grand marché vivant a permis à une centaine de professionnels de se rencontrer. Une formule qui a également séduit le grand public. Opération réalisée en partenariat avec le Crédit agricole, la Chambre d'agriculture et la CCI.

Infos 41 : OCMACS Pays Beauce Val de Loire

L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (ex ORAC et désormais OCMACS) permet de soutenir des projets de reprise, de création d'entreprises mais également des projets de modernisation et développement des outils de production des artisans et commerçants du Pays.

Cette aide prend la forme d'une subvention de 30 % du montant HT des investissements, éligibles dans la limite de 10 000 €. Elle s'adresse donc aux dirigeants ayant un projet d'investissements (aménagement immobilier, acquisition de matériel...), d'un montant minimum de 10 000 €. Certains investissements ne sont pas éligibles à ce dispositif (mobilier, bureautique-informatique, matériel roulant...).

+ d'infos :

Pays Beauce Val de Loire

Kathleen Dreux | Tél. 02 54 89 71 77
pays.beauce.val.de.loire@wanadoo.fr

CMA 41

Sylvie Page | Tél. 02 54 44 65 27
spage@cma-41.fr

Cette lettre d'information est réalisée grâce au soutien financier de MAAF Assurances.

[-> Voir leur site Internet](#)

